

Onoma **52**
Journal of the International Council of Onomastic Sciences

ISSN: 0078-463X; e-ISSN: 1783-1644
Journal homepage: https://onomajournal.org/

De la traduction du néologisme *properhood* en français

DOI: 10.34158/ONOMA.52/2017/7

Evgeny Shokhenmayer

ICOS, ANS, e-Onomastics
shokhenmayer@gmail.com

To cite this article: Shokhenmayer, Evgeny. 2017. De la traduction du néologisme *properhood* en français. *Onoma* 52, 115–122. DOI: 10.34158/ONOMA.52/2017/7

To link to this article: https://doi.org/10.34158/ONOMA.52/2017/7

© *Onoma* and the author.

The translation of the neological term *properhood* into French

Abstract: In this note, we will focus on the translation of the neological term *properhood* from English into French. Since the 2000s, British Professor Richard Coates formulated a new theory of "properhood". The term in question was coined to designate the property of a lexeme to be a proper name. We associate the notion of *proprialité* thereto, i.e. the ability for a term to be singular and not common, and we argue the translation of *properhood* with that expression.

Keywords: *Properhood*, *proprialité*, onomastic terminology, propriality.

De la traduction du néologisme *properhood* en français

Résumé : Dans cette note nous nous concentrerons sur la traduction de l'anglais vers le français d'un terme néologique *properhood*. À partir des années 2000, le Professeur britannique Richard Coates formule une nouvelle théorie de « properhood ». Le terme en question a été artificiellement forgé pour pouvoir désigner la propriété qu'a une lexie d'être nom propre. Nous y associons la notion

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

de *proprialité*, i.e. la faculté pour une lexie d'être singulière, et non pas commune, et c'est avec ce terme que nous proposons de traduire *properhood*.

Mots-clés : *Properhood*, *proprialité*, terminologie onomastique, propritude.

Die Übersetzung des Neologismus *properhood* ins Französische

Zusammenfassung: In dieser Anmerkung werden wir uns mit der Übersetzung eines neologischen Begriffs *properhood* aus dem Englischen ins Französische beschäftigen. Ab den 2000er Jahren formulierte der britische Professor Richard Coates eine neue Theorie der „properhood". Der Fachbegriff wurde geprägt, um die Eigenschaft eines Nomens als Proprium zu bezeichnen. Wir verbinden damit das Konzept von *proprialité* d.h. die Fähigkeit eines Wortes proprial und nicht appellativisch zu sein. Dazu wird es argumentiert, warum wir den Begriff *properhood* mit *proprialité* übersetzen.

Schlüsselbegriffe: *Properhood*, *proprialité*, namenkundlicher Fachbegriff, Proprialität.

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

Onoma 52 (2017), 115–122. DOI: 10.34158/ONOMA.52/2017/7

De la traduction du néologisme *properhood* en français

EVGENY SHOKHENMAYER

1. Introduction

Les études des propriétés des noms propres issus de différentes langues (Shokhenmayer 2011a) aussi bien que des terminologies onomastiques internationales (Shokhenmayer 2011b, 2014), nous poussent à relever le défi d'apporter une nouvelle contribution dans la discussion traitant de la traduction du terme *properhood*. Ce dernier a été introduit par le Professeur britannique de l'Université de l'Ouest de l'Angleterre Richard Coates. Pour pouvoir effectuer une traduction pertinente, examinons brièvement sa théorie de *properhood*.

2. Théorie de *properhood*

À partir des années 2000, le spécialiste en histoire de la langue anglaise et en toponymie anglaise formule une nouvelle théorie de « properhood ». Le terme *properhood* n'existant pas dans la terminologie anglaise, il a été artificiellement forgé par l'auteur afin de pouvoir désigner la propriété qu'a une lexie d'être un nom propre. Coates (2005 : 125) propose que *properhood* ne soit pas une relation bilatérale unique entre l'expression linguistique et l'individu, donc le statut ontologique du nom propre doit être réinterprété. Sa théorie est plus pragmatique que philosophique. *Properhood* peut être mieux compris dans ses rapports au sens. Par exemple, *Uppsala* est une étiquette synchronique, privée de corollaire sémantique, c'est pourquoi il n'y a qu'un seul lieu qui porte ce nom.

Le linguiste anglais tient (ibid. : 126) pour plus importantes les nominations transparentes et descriptives qui sont aptes à dénoter des entités uniques : *The North Sea, The Long Island*. L'émetteur peut employer les expressions nominatives de deux manières (2006 : 368) : avec recours au sens des lexies, c'est-à-dire sémantiquement, et sans ce recours, lorsque les lexies perdent leurs significations générales, donc onomastiquement. R. Coates estime (2005 : 127) que chaque expression peut être directement rapportée à son référent (dénotation).

Coates (ibid. : 125), en prenant *properhood* pour catégorie référentielle et en distinguant les références onomastique et sémantique, prône la

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

conception suivante : si l'émetteur ne recourt pas aux sens des unités lexicales, il utilise l'expression dotée de *properhood*. C'est uniquement cela, selon le chercheur, qui explique le fait qu'une expression peut devenir « propre » avec le temps. Ce mécanisme est observable à travers l'évolution des toponymes, lorsque par exemple *the broken barrow* (*broken* « brisé, cassé, détruit », *barrow* « tertre, tumulus ») se transforme en *Brokenborough*, ou que réciproquement une expression onomastique devient nom commun.

Coates rappelle également que *properhood* a été auparavant considérée comme imposition du nom à l'individu, ce terme signifiant quelque chose entre dénotation et référence. Si la première est ce qui se trouve dans une lexie, alors la deuxième est ce que les usagers en font en contexte discursif. Donc, la nature de *properhood* sera différente si elle est construite (1) comme catégorie dénotative systématique, où les parties du discours se distinguent clairement, ou bien (2) comme catégorie référentielle pragmatique. L'auteur affirme (ibid.) que la plupart de linguistes perçoivent *properhood* comme une catégorie déterminante des noms (*defining category of nouns*), en employant le terme « propre » pareillement à « genre », « nombre » ou « cas » qui se rapportent aux catégories structurelles. Coates n'est pas de cet avis, car pour lui *properhood* ne peut pas être un trait catégoriel des noms : une expression peut devenir « propre » ou « impropre ». Par exemple, *the old vicarage* représente « la vielle maison du vicaire » tandis que *The Old Vicarage* réfère à l'adresse postale.

3. Properhood *vs.* proprialité

Du point de vue de la morphologie, le lexème « properhood » comporte deux sous-ensembles bien distincts : l'adjectif *proper-* et le suffixe anglais *-hood* décrivant la condition ou l'état du mot qui est suffixé (*child – childhood* = *enfant – enfance* ; *neighbour – neighbourhood* = *voisin – voisinage*). Il importe de remarquer que les suffixes synonymiques sont *-head*, *-ness* et *-ship* et la notion *properness*, qui est parfois traduite comme « correctitude » ou « exactitude », fait déjà partie d'un vocabulaire anglais bien qu'assez spécialisé.

Comme dans notre thèse doctorale *Champs associatifs des noms propres et mécanismes de la compréhension textuelle* (Shokhenmayer 2009), nous avons utilisé le terme d'*unité propriale* en tant que synonyme d'*onyme* ou du *nom propre*, qui nous semble plus général et plus transparent. Nous y associons la notion de *proprialité*, c.-à-d. la faculté pour une lexie d'être singulière, et non pas commune (ibid. : 53–54). C'est avec le terme de *proprialité* que nous proposons de traduire *properhood* de Richard Coates.

Au niveau structurel, le terme de *proprialité* est constitué de l'adjectif *proprial* emprunté à Kerstin Jonasson (1994 : 25) et du suffixe *-ité*. Le dérivé

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

de Jonasson est commode. D'une part, il permet une alternance dans les formulations syntaxiques, de l'autre part, il correspond à la terminologie non seulement anglaise mais plurilingue : *proprial attributes*, *proprial homonymy* (anglais), *propriales Benennungsmotiv*, *propriale Nomination* (allemand), *uso propriale*, *sintagmi propriali* (italien), *propriálna systémovosť* (slovaque), *o proprialną specyfikę nominacyjną* (polonais), *проприальная семантика* (russe), etc. Nous utilisons le terme *proprial* pour désigner tout ce qui relève du nom propre. Ainsi, une entité d'origine propriale est celle construite à partir d'un nom propre. De telle façon peut-on formuler *capacité propriale* au féminin, *caractère proprial* au masculin et *sèmes propriaux* au pluriel. Quant au suffixe *-ité*, il sert à former un nom abstrait indiquant une caractéristique ou une qualité à partir d'un adjectif : absurdité, canonicité et ainsi de suite.

Par ailleurs, le terme de la proprialité commence à prendre de l'ampleur dans le vocabulaire linguistique : Löfström (2010), Kohlheim (2009) ou Rangel Vicente (2017). Par exemple, c'est la proprialité que A. Gałkowski mentionne dans son article sur la chrématonomastique :

> Comme dans le cas de toute autre nomination chrématonymique des « choses » concrètes, la chrématonymie idéative est aussi située entre deux dimensions d'usage : la sphère strictement propriale et la sphère de la langue générale où les noms n'ont pas encore reçu le statut onymique ou bien ils perdent leur « *proprialité* » (2014 : 86).

Il s'y réfère aussi à la notion du procès de la « proprialisation » qui serait bien prometteuse dans le cadre de nos réflexions terminologiques : « Il est significatif que certaines unités de cette catégorie à faible niveau de *proprialisation* se situent dans la zone intermédiaire entre les noms propres et les noms communs » (ibid.). L'auteur polonais va plus loin et utilise le terme que nous voulons exposer ici dans son travail sur l'onymie sportive : « L'analyse de l'onymie sportive doit commencer par la détermination du degré de la *proprialité* des termes qui fonctionnent soit comme des onymes à part entière, soit comme des quasi-onymes » (2018 : 190–192).

4. D'autres variantes et termes ayant une racine commune

Au sujet de la distinction entre nom commun porteur de sens et nom propre qui ne le serait pas, Jean-Louis Vaxelaire est assez radical car une telle distinction est bien difficile à catégoriser : « Rien dans le système de la langue ne permet de distinguer tous les noms propres des noms communs, il semble alors plus juste d'opter […] pour l'image du continuum : il n'y aurait que des degrés de « propritude » ou de « communitude » qui sépareraient les noms » (2007: 7–8). Tout en se rendant compte que la propritude aussi bien

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

que la communitude ne peuvent pas être considérés comme termes linguistiques mais plutôt occasionnels et situationnels, l'auteur les met entre guillemets. Dans ce cas-là, nous ne pouvons pas admettre leur synonymité terminologique par rapport à la proprialité.

Il faut noter que le terme *properhood* s'apparente à celui de *proper-namehood* popularisé par Van Langendonck (2007), mais qui prend sa source des travaux de Frege (cité par Baker & Hacker 1980 : 223 et Dummett 1981). Il apparaît pourtant étrange que Van Langendonck utilise parallèlement le terme de *propriality* sans préciser une différence sémantique par rapport à *proper-namehood* (2007 : 338). La concurrence terminologique entre *properhood* de Coates et *propriality* est assez subjective. D'un côté, *propriality* se laisse facilement intégrer dans une série trilingue *propriality – proprialité – Proprialität* (terme allemand utilisé par Harnisch & Nübling 2000), de l'autre côté, *properhood* préserve sa couleur locale anglo-saxonne.

Néanmoins, il faut remarquer qu'il y a d'autres stratégies de la traduction qui recourent aux méthodes adaptatives ou explicatives pour protéger la langue française. Par exemple, afin de permettre aux systèmes informatiques de distinguer les unités terminologiques des unités non terminologiques, Kageura & Umino (1996) ont proposé d'utiliser les concepts de *unithood* et de *termhood* qui ont été respectivement traduits en français comme *figement* et *potentiel* terminologique. Mais, ce n'est pas notre cas.

D'autres variantes sont toujours possibles et bienvenues. On peut imaginer une traduction par *propriété* qui possède déjà plusieurs significations et qui, par conséquent, peut acquérir un sens surchargé. Bruce Bégout (2007) le modifie en *propréité* en réfléchissant à un propre originel de soi, ce qui parait intéressant mais qui peut produire des écritures erronées. Nous prenons de tels risques lorsque l'on accepte *propricité*, un terme qui peut être confondu avec propriété, ou *propérité*, un terme qui pourrait être lu comme pro(s)périté. On pourrait préférer à la proprialité *proprionymité* ou *proprionymicité* qui s'inscrivent dans la terminologie onomastique de nos collègues québécois J.-C. Boulanger & M.C. Cormier (2001). Les termes se basent sur le néologisme *proprionyme* proposé pour la première fois en 1995. Dans le cadre de cette logique, ils ont également initié le terme de *proprionymie* qui se rapportait au domaine d'études et à la science du nom propre. Il faut quand même remarquer que le proprionyme et ses dérivés ne se sont pas largement répandus et peuvent être considérés comme termes redondants (*propre* + *onyme*, si nom propre = onyme), tenant compte de l'usage d'*onyme* dans la linguistique française.

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

5. Conclusion

En concluant, il paraît raisonnable de traduire *properhood* par *proprialité* et, en outre, de proposer d'ajouter le mot *proprialité* à la liste de termes clés de l'ICOS. Et pour ce qui concerne les listes en anglais, en français et en allemand, nous suggérons d'introduire ceux de *properhood/ propriality*, *proprialité* et *Proprialität*.

Références

Baker, Gordon P. & Hacker, Peter Michael Stephan. 1980. *Wittgenstein: Understanding and meaning*, Band 1. Oxford: Blackwell.

Bégout, Bruce. 2007. *Pensées privées : Journal philosophique (1998–2006)*. Grenoble : Jérôme Million.

Boulanger, Jean-Claude & Cormier, Monique. 2001. *Le nom propre dans l'espace dictionnairique général : Études de métalexicographie*. Berlin/New York: Mouton de Gruyter.

Coates, Richard. 2005. A new theory of properhood. In Brylla, Eva & Wahlberg, Mats (eds.), *Names in language and society. Proceedings of the XXI ICOS International Congress of Onomastic Sciences*, vol. 1, 125–137. Uppsala: Språk- och folkminnesinstitutet.

Coates, Richard. 2006. Properhood. *Language* 82(2), 356–382.

Dummett, Michael. 1981. *Frege: Philosophy of language*. London: Duckworth.

Gałkowski, Artur. 2014. Quelques remarques sur le statut de la chrématonomastique dans les études onomastiques. *Onomastica* LVIII, 79–88.

Gałkowski, Artur. 2018. L'onymie sportive et la zone de transition entre les noms propres et les noms communs dans le langage du sport. *Voprosy onomastiki* 15(3), 190–201.

Harnisch, Rüdiger & Nübling, Damaris. 2000. Namenkunde. In Booij, Gert & Lehmann, Christian & Mugdan, Joachim (eds.), *Morphologie. Ein Handbuch zur Flexion und Wortbildung*, Vol. 2, 1901–1910. Berlin/ New York: Walter de Gruyter.

Jonasson, Kerstin. 1994. *Le nom propre – Constructions et interprétations*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Kageura, Kyo & Umino, Bin. 1996. Methods of automatic term recognition. *Terminology* 3(2), 259–289.

Kohlheim, Rosa. 2009. Compte-rendu : Kremer, Ludger & Ronneberger-Sibold, Elke (dir.), 2007, *Names in Commerce and Industry : Past and Present*. *Nouvelle revue d'onomastique* 51, 361–364.

Löfström, Jonas. 2010. Marques morphosyntaxiques et phonologiques de la proprialité des toponymes en suédois. *Nouvelle Revue d'Onomastique*

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)

52, 291–318.
Rangel Vicente, Montserrat. 2017. *Pour une structuration prototypique de la catégorie Np en français et en espagnol. Étude de la forme et du sens*. Universitat de Barcelona. (Tesi Doctoral.)
Shokhenmayer, Evgeny. 2009. *Champs associatifs des noms propres et mécanismes de la compréhension textuelle*. Paris X : Université de Nanterre. (Thèse de doctorat.)
Shokhenmayer, Evgeny. 2011a. *Analyse textuelle des noms propres et des unités propriales modifiées*. Saarbrücken: Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften GmbH & Co.
Shokhenmayer, Evgeny. 2011b. Terminologie onomastique entre l'Europe et l'Asie. In Briu, Jean-Jacques (ed.), *Terminologie (I) : analyser des termes et des concepts*, 83–100. Bern : Peter Lang. (Travaux Interdisciplinaires et Plurilingues 16.)
Shokhenmayer, Evgeny. 2014. Terminological discrepancy of modified proper names between English, French, German and Russian. In Tort i Donada, Joan & Montagut i Montagut, Montserrat (eds.), *Names in daily life. Proceedings of the XXIV ICOS International Congress of Onomastic Sciences*, 81–91. Barcelona: Generalitat de Catalunya.
Van Langendonck, Willy. 2007. *Theory and typology of proper names*. Berlin/New York : Mouton de Gruyter.
Vaxelaire, Jean-Louis. 2007. Ontologie et dé-ontologie en linguistique : le cas des noms propres. *Texto !* 12(2), 1–16. (http://www.revue-texto.net/index.php?id=618) (Accessed 2019-05-20.)

BDD-A30347 © 2017 International Council of Onomastic Sciences
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:07:27 UTC)